



Revente d'une maison suite a heritage

Par **demain**, le **09/11/2009** à **13:46**

Bonjour,
je viens d'acheter la maison familiale suite au deces de mon pere ! ma mere et mes freres ont touché leur part, et aucune clause n'a ete mentionné a l'achat! j'aimerais savoir si je peux revendre la maison desuite ou si je suis obliger de la garder un certain temps et si cet le cas, combien de temps? merci